



Achat maison en commun, changement pourcentage de parts

Par **Prabha**, le **02/11/2014** à **09:33**

Bonjour,

J'ai acheté une maison avec mon ami. Lors de l'achat nous avons partagé les parts 60/40 %. Nous aimerions changer ces parts les mettre 50/50. Comment peut-on faire ? Est-ce possible ?

Merci

Cordialement

Par **domat**, le **02/11/2014** à **09:37**

bjr,

c'est possible mais il faut repasser chez le notaire pour que celui qui a les 60% en donnent 10% à l'autre indivisaire.

mais ce n'est pas gratuit.

cdt

Par **Prabha**, le **02/11/2014** à **09:44**

Je vous remercie de votre réactivité.

D'autre part, n'étant ni marié ni pacsé qu'elle est le meilleur contrat que nous pourrions faire pour nous protéger l'un et l'autre (décès), en sachant que mon ami à un enfant majeur. Et en essayant pour le dernier survivant "de ne pas casser sa tirelire" pour garder la maison. Merci

Cordialement

Par **domat**, le **02/11/2014** à **12:04**

bjr,

le pacs avec un testament est un bon moyen pour protéger le partenaire survivant en léguant l'usufruit de sa part.

mais l'enfant de votre ami est héritier réservataire en cas de décès de son père.

en cas de décès de votre ami, l'enfant (unique) doit recevoir sa réserve qui sera de la moitié de l'actif de la succession de votre ami.
cdt